

Commission Système financier et financement de marché, 14 novembre 2024

Observer le financement de la transition écologique: quelques sources et travaux statistiques de référence

Version du 27/11/24, peut être amendée ou complétée

Avis n°2 : La transition écologique aura des répercussions inégales sur les investissements à réaliser par les agents économiques. Le Conseil préconise de mobiliser les informations permettant de donner une vision d'ensemble du financement de la transition écologique et de la contribution des agents économiques à ce financement, en particulier des différentes catégories de ménages.

Ce document indique des travaux statistiques disponibles contribuant à mesurer tout ou partie des financements dédiés à la transition écologique, et la contribution des différents agents économiques. Il s'agit d'un ensemble de références non exhaustif.

A noter : l'avis présenté traite essentiellement de l'aspect « demande » (à savoir qui dépense et a donc des besoins de financement et à quelle forme de financement mobilisent-ils ?) que de l'aspect offre (comment décrire et identifier les capacités de financement existantes qui s'orientent vers la transition écologique?) qui est l'objet de l'avis n°3 « quelle typologie pour les investissements verts » ?. De nombreux autres avis du Cnis, dans d'autres commissions abordent des questions connexes à celles de cette séance. Il sont reportés en bas de cette bibliographie.

1. Du côté du Cnis

Le Cnis a déjà traité à plusieurs reprises du financement de questions liées à la transition écologique

Un avis lors de la commission « système financier et financement de l'économie » du 14 novembre 2019 ([compte-rendu détaillé](#) et diaporama [en ligne](#))

*La commission appuie toutes ces initiatives qui illustrent une volonté générale de conceptualiser et de mesurer l'adéquation des financements à la transition écologique et encourage tous les travaux contribuant à cet enjeu. Il ressort que les sources statistiques sont à la fois **nombreuses, éparses et incomplètes**. La création d'un registre ou d'une plateforme regroupant les sources de données et les modèles statistiques pourrait contribuer à rendre l'information accessible et intelligible et aider à repérer les besoins de statistiques. Il ressort également que l'information disponible est le plus souvent une information agrégée (par secteur économique, par filière, par portefeuille), ce qui limite la production de nouvelles connaissances. La commission encourage **toutes les initiatives visant à désagréger l'information statistique au niveau le plus fin possible**.*

Un numéro de Chroniques revenant sur cette commission en juin 2020 « [Marchés financiers et transition écologique : les besoins statistiques au service des politiques de promotion de la finance durable](#) »

Le colloque organisé le 10 mai 2023, « [mesurer la transition écologique : perspectives économiques](#) »

2. Sources et travaux du service statistique public en France

Le Service statistique public produit non seulement des séries statistiques et des études, mais il effectue aussi de nombreuses enquêtes qui peuvent être mobilisées, même si elle ne portent pas directement sur des revenus, des financements ou la décarbonation. En effet, les questions posées nécessitent non seulement de s'appuyer sur des caractéristiques et données économiques, mais aussi d'être en mesure d'identifier les caractéristiques des équipements (liés au logement et à la mobilité) détenus, utilisés ou accessibles.

Le service des données et études statistiques (Sdes), service statistique des ministères chargés de l'Environnement, de l'Energie, de la Construction, du Logement et des Transports

Publie et actualise tous les ans (n+2,5) les dépenses de protection de l'environnement, dans le cadre [du bilan environnemental de la France](#), issues de la réalisation des comptes satellites de l'environnement.

Ces dépenses et activités sont présentées selon la classification des activités et dépenses de protection de l'environnement ([Classification of Environmental Protection Activities – CEPA-2000](#)). Elles ont vocation à s'étendre aux domaines de la gestion durable des ressources naturelles, ce qui a conduit à développer une classification spécifique des activités concernées sous l'égide d'Eurostat, qui seront progressivement intégrées à cette publication ([Classification of Resource Management Activities – CreMA-2008](#)). [La CEP \(Classification of Environmental Purposes\)](#) récemment adoptée par la Commission statistique des Nations Unies (2024) constitue une fusion de ces deux nomenclatures.

Il met aussi à disposition au CASD (centre d'accès sécurisé aux données) un appariement de [la base RSVERO et de la base Fideli](#). Ce fichier contient les immatriculations de voitures particulières neuves ou d'occasion issues du répertoire statistique sur les véhicules routiers (Rsvero), avec pour les particuliers qui font l'acquisition d'une voiture, un enrichissement de données Fideli sur leurs revenus ou le type de logement.

A effectué l'enquête « [travaux de rénovation énergétique dans les logements](#) » (Trelo) en 2023, trois ans après les enquêtes de 2020 : « travaux de rénovation énergétique dans le collectif » (Trecu), et « travaux de rénovation énergétique des maisons individuelles » (Tremi)

L'enquête [mobilité des personnes](#) est menée tous les 10-15 ans. Une prochaine collecte est prévue de fin 2025 à fin 2026.

L'Institut des statistiques et des études économiques (Insee)

Mène une réflexion sur la question de la **mesure de la greenflation**, afin de déterminer si des outils de mesure comme l'indice des prix à la consommation (IPC) reflètent correctement les coûts occasionnés par la transition climatique, et en particulier ceux par le développement de nouveaux produits moins onéreux, comme en témoigne le billet de blog: « [La fin des voitures thermiques, une perte de pouvoir d'achat pour tous les ménages?](#) » de septembre 2024.

Du côté des entreprises

L'[enquête sur les investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement](#), (Antipol), depuis 1991, qui concerne le périmètre des entreprises de l'industrie.

L'[enquête sur les entreprises et le développement durable](#) (EnDD) en 2011 et en 2016, comporte un volet environnemental détaillé.

Du côté des ménages,

Les statistiques sur [les ressources et conditions de vie des ménages \(SRCV\)](#) permettent de caractériser les inégalités de revenus et de conditions de vie entre les ménages.

L'enquête [Logement \(2013-2006-2020-2023/2024\)](#) est centrale pour connaître les dépenses des ménages en lien avec le logement.

La Banque de France

Publie annuellement un [rapport sur l'épargne réglementée](#) qui rend compte des encours de fonds dédiés à la transition environnementale (pour 2023 p:54-64). La méthodologie de la collecte figure sur le site de la [Banque de France](#).

3. Autres travaux statistiques en France (production-diffusion et analyse de données)

Institut de l'Économie pour le Climat, I4CE (Institute for climate economics)

I4CE est une association d'intérêt général, à but non lucratif, fondée par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement. Il contribue par ses analyses au débat sur les politiques publiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Publie depuis 2014 un « [Panorama des financements climat en France](#) », depuis plus récemment un « [Panorama des financements des collectivités locales](#) ».

A mis en place un [Observatoire des conditions d'accès à la transition écologique](#), et publié un rapport : « [Les financements publics du système alimentaire français : quelle contribution à la transition écologique ?](#) »

Le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et le Ministère chargé du budget et des comptes publics

Le [rapport budget vert](#) est annexé annuellement au plan de loi de finances (PLF) remis au Parlement, dont la deuxième partie offre une vision consolidée de l'ensemble des financements, à la fois publics et privés, mobilisés en faveur de la transition écologique, en mobilisant en particulier les données du Sdes et d'I4CE. Elle présente l'impact environnemental des crédits budgétaires et des dépenses fiscales

La première [Stratégie Pluriannuelle des Financements de la Transition Écologique](#) (SPAFTE) a été remise par le gouvernement au Parlement en octobre 2024. Elle dresse un panorama des financements de l'ensemble des acteurs de l'économie en faveur de la transition écologique avec une perspective pluriannuelle inédite.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Publie annuellement « [les marchés et emplois contribuant à la rénovation énergétique](#) », très utilisé par I4CE et par le Sdes pour leurs publications économiques. Les données sont par ailleurs disponibles en [opensource](#)

France Stratégie

A assuré le secrétariat du rapport « [Incidences économiques de l'action pour le climat](#) » dirigé par Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz (*mai 2023*)

La partie sur [les enjeux redistributifs](#) traite de la répartition du coût de l'effort économique de la transition climatique, la partie [indicateurs et données](#) de la description des investissements dans la transition climatique.

A publié une note d'analyse : « [Investissements bas carbone, comment les rendre rentables ?](#) » en octobre 2024, estimant les transferts publics nécessaires pour rendre rentables l'ensemble des investissements des ménages et des entreprises nécessaires à la transition climatique dans le domaine du bâtiment et du transport routier.

La Direction Générale du Trésor

Le document de travail : [Quels besoins d'investissements pour les objectifs français de décarbonation en 2030 ?](#). rédigé par Logan Gourmand synthétise pour 6 secteurs les estimations récemment effectuées et propose sa propre estimation.

La Cour des comptes

En plus de rapports portant sur des institutions précises, a publié plusieurs rapports de portée générale.

A consacré son rapport public annuel 2024 à l'action publique face à [l'adaptation climatique](#)

A publié un rapport sur [la place de la fiscalité de l'énergie dans la politique énergétique et climatique française](#) en septembre 2024

Enfin, annuellement, les notes d'analyse budgétaires pour le budget des missions [écologie, développement et mobilité durables](#), [agriculture, alimentation et finance durable](#), donnent des informations précieuses (liens vers la note portant sur le budget 2023)

L'Institut de la Finance Durable (IFD)

L'Institut de la Finance Durable (IFD) a pour objectif de coordonner, fédérer et accélérer l'action de la Place financière de Paris pour la réalisation de la transition écologique et la transformation de l'économie vers un modèle bas-carbone et inclusif. Il a notamment publié

un [plan d'actions pour le financement de la transition écologique](#) (mai 2023)

un rapport sur [les freins et leviers sectoriels au financement de la transition écologique : le cas de la décarbonation du bâtiment](#) (mars 2024). Un rapport dans le même esprit dans de domaine de l'agriculture est prévu pour début 2025

L'Institut Avant Garde

A publié en octobre 2024 une [boîte à outils du financement de la transition écologique](#) examine **48 outils** de financement existants ou ayant existé pour réfléchir aux manières pour l'État d'accompagner le financement de la transition écologique.

L'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (l'IDDRI), puis l'Institut Mobilités en Transition

l'IDDRI a en particulier publié une étude sur les [aides à la mobilité à faible émissions pour les particuliers en France](#), en 2022. l'Institut Mobilités enTransition, qui a pris son indépendance de l'IDDRI depuis, publie régulièrement des notes.

4. Autres avis de commissions en lien avec le financement de la transition écologique

Avis Général n° 1 : Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le Conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO₂, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

Avis Général n° 8 : Des données territoriales par et pour les territoires

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière) notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

Avis Système financier et financement de l'économie n° 3 : Quelle typologie pour les investissements verts ?

L'orientation de l'épargne vers des investissements nécessaires à la transition écologique constitue un enjeu financier majeur des prochaines années.

Le Conseil salue les nombreux travaux menés par des acteurs publics, des universitaires et des ONG, aux niveaux français et européen pour recenser et identifier les actifs favorables à la transition écologique.

Il recommande de poursuivre ces travaux et de les placer dans un contexte européen et international afin de proposer une typologie des investissements verts cohérente avec les taxonomies développées par les organisations internationales, en particulier Eurostat. Il préconise de regrouper et harmoniser les sources de données nombreuses mais parfois incomplètes pour les mettre à disposition des utilisateurs des statistiques au niveau le plus fin possible.

Le conseil préconise d'observer les investissements suivant une catégorisation représentative de leurs performances en matière d'émissions de GES et de lier données physiques et données monétaires, afin d'en inférer des coûts unitaires.

Avis Système financier et financement de l'économie n° 4 : Mesurer les risques financiers liés au changement climatique ?

Le changement climatique fait peser des risques sur la valorisation des actifs et peut entraîner des engagements plus forts qu'anticipé pour le secteur financier.

Le Conseil préconise de développer une méthodologie d'estimation macroéconomique des coûts associés à ces risques en lien avec les préconisations de la Data gaps initiative.

Avis Entreprises et Stratégies de Marché n° 1 : Éclairer le rôle des entreprises dans la transition écologique (impacts environnementaux, coûts et bénéfices économiques)

Les activités des entreprises ont un impact sur l'environnement et la transition écologique en cours concerne tous les agents économiques, du côté des causes comme des conséquences.

Le Conseil préconise de mobiliser et d'enrichir les outils qui permettent de mesurer les impacts environnementaux des entreprises en matière de pression environnementale (émissions de gaz à effet de serre, pollutions, consommations de ressources, impact sur la biodiversité...) et d'identifier les actions des entreprises pour les limiter, en lien avec leurs résultats économiques.

Il encourage les travaux visant à définir et identifier les investissements « verts ». Il soutient l'exploration des sources de données issues du rapportage social et environnemental qui s'impose aux grandes entreprises et le rapprochement des données de pression environnementale avec les données économiques des entreprises.

Avis Entreprises et Stratégies de Marché n°2: Observer les transformations du système agricole et des industries agroalimentaires en réponse à la transition écologique

Les enjeux environnementaux et climatiques actuels sont majeurs en agriculture (utilisation des sols, gestion de l'eau, gaz à effet de serre autres que le CO2, déforestation importée, etc.).

Le Conseil souligne la nécessité d'avoir une vision sur la façon dont le système agricole et les industries agroalimentaires se transforment pour répondre et contribuer à la transition écologique.

Il recommande de mobiliser les informations, en particulier celles sur la traçabilité des produits (intrants), pour éclairer les impacts environnementaux des modes de production des produits agricoles et alimentaires, et suivre les stratégies de commercialisation (labels, affichage...).

Avis Entreprises et Stratégies de Marché n°3 : Mesurer les efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition écologique

La recherche et développement a un rôle majeur à jouer dans les innovations des entreprises susceptibles d'avoir un impact favorable sur l'environnement et qui leur permettront de répondre aux défis des changements climatiques et environnementaux.

Le Conseil salue les initiatives visant à enrichir les enquêtes avec des questions permettant de suivre la R&D environnementale et son processus de diffusion.

Il recommande de poursuivre ces efforts afin de décrire plus finement l'effort de R&D des acteurs privés en faveur de la transition.

Avis Commission nationale d'évaluation du recensement de la population n° 5 : Adapter le recensement aux demandes des utilisateurs et aux exigences européennes

La Cnerp note avec intérêt les efforts réalisés pour prendre davantage en compte les besoins des utilisateurs externes. Elle préconise des évolutions de la feuille de logement pour mieux documenter les caractéristiques des logements et immeubles, informations importantes pour la transition écologique, et l'introduction de questions sur le lieu de naissance des parents, le télétravail et le handicap (indicateur Gali) dans le bulletin individuel. (...)

Avis Environnement et développement durable n° 6 : Mesurer la rénovation énergétique des bâtiments

La rénovation énergétique des bâtiments est un des vecteurs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques. Le Conseil souligne l'importance de disposer de statistiques permettant d'évaluer l'efficacité des gestes et des politiques de rénovation énergétique.

Le conseil incite les producteurs à combiner toutes les sources de données disponibles (données d'enquête, sources administratives, données privées de consommations d'énergie) pour mieux mesurer l'impact de la rénovation énergétique.

Avis Environnement et développement durable n° 8 : Observer la mobilité des personnes et son impact sur les émissions de CO2

La décarbonation des transports doit passer par l'évolution des modes de transport et des flux de mobilité des personnes.

Le Conseil souhaite que toutes les sources d'informations disponibles soient mobilisées pour observer les pratiques de mobilité des personnes et pour calculer les émissions de CO2 associées. Il souligne l'importance de prendre en compte les dimensions sociale et territoriale dans ces travaux, dans la mesure où les politiques de mobilité doivent nécessairement prendre en compte ces deux dimensions.

Par ailleurs, il préconise que soient produites les statistiques nécessaires aux analyses coûts-bénéfices pour les ménages de la transition écologique dans les transports (notamment par le développement de la voiture électrique, du vélo, etc.).

Avis Environnement et développement durable n° 9: Inégalités socioéconomiques, changement climatique et biodiversité

La lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité nécessitent de prendre en considération des objectifs d'efficacité environnementale, d'efficacité économique et d'équité, parfois difficilement réconciliables.

La dégradation de la biodiversité et le dérèglement climatique ont des répercussions d'ampleur inégale selon les différentes catégories de ménages. Les politiques de transition écologique sont susceptibles de provoquer des inégalités entre les ménages. Il est important que le système statistique puisse fournir suffisamment d'informations pour éclairer ces enjeux redistributifs de la transition écologique dans ses différentes dimensions.

Le Conseil recommande ainsi d'éclairer le lien entre l'environnement, la transition écologique et la situation socio-économique et géographique des individus sous différents angles : expositions aux risques naturels, inégalités environnementales, contributions aux émissions de CO2, impacts des mesures de transition par catégories de ménages, capacité à financer des dépenses liées à la transition climatique, notamment l'empreinte carbone (cf. avis 3 de la commission)

Avis Démographie et questions sociales n° 1 : Observer l'impact de la transition écologique sur le comportement des ménages et leurs conditions de vie

La transition écologique a et aura des répercussions sur les modes de vie des ménages. Le Conseil souhaite disposer des informations statistiques nécessaires pour mieux éclairer le lien entre la transition écologique et les comportements des ménages et des individus qui les composent au travers de leur consommation, pratiques culturelles et de loisir, choix résidentiels et sur leurs conditions de vie en général. Il recommande également d'éclairer le coût et les bénéfices de la transition écologique pour les ménages.